Louvain (Bel) : le nouveau code de conduite du personnel et des élus interdit de se faire la bise pour se saluer

07/02/2025 à 13h18



Le nouveau conseil communal de la Ville de Louvain, à majorité Vooruit-Groen-CD&V, a adopté en décembre dernier un nouveau code de conduite que le personnel et les élus sont désormais tenus de respecter. Parmi ces consignes, détaillées dans la brochure “Kompas” (boussole), l’une d’entre elles attire plus particulièrement l’attention: les baisers sur la joue pour dire bonjour ou au revoir, c’est fini.

“En matière de baiser, les règles ne sont pas les mêmes au sein de la société et dans l’univers professionnel”, commente-t-il. “Dans la vie de tous les jours, c’est souvent la femme qui détermine si elle embrasse son interlocuteur ou non. Pas à haute voix mais d’un geste clair, un signe de la main par exemple. Sur le lieu de travail, la crise sanitaire et les changements sociétaux ont profondément modifié le protocole de salutation. Avant, il n’y avait pas de règles mais aujourd’hui si, et elles varient en fonction de l’endroit où vous vivez”.

Quant à la rigidité d’une telle règle et ses éventuelles exceptions (anniversaire, fête de départ, cadeaux, etc.), il

préfère dédramatiser et encourager le dialogue entre les personnes concernées, pour obtenir le consentement et éviter le malaise.

7sur7.be